

Bulletin de freinage international et liste de composition

Bulletin de freinage international et liste de composition				5. Code pays							
1. EF émettrice	2. Numéro de train	3. Date de départ	6. Profil du train:								
4a. Applicable depuis la gare de		4b. Applicable jusqu'à la gare de		7. v_{max} , km/h:							

Caractéristiques du train

8. Incidents et observations en cours de route				9. Observations et particularités du train									
10. Marchandises dangereuses dans le convoi 11. Envoi exceptionnel dans le convoi 12. Documents supplémentaires relatifs aux restrictions joints 13. Transport de déchets		16a. Applicable depuis la gare de		16b. Applicable jusqu'à la gare de		16c. Applicable depuis la gare de		16d. Applicable jusqu'à la gare de					
		17a. N° du premier wagon		18a. N° du dernier wagon		17c. N° du premier wagon		18c. N° du dernier wagon					
		a		b		a+b		c		d		c+d	
		Locomotive(s) active(s)		Véhicules remorqués		Total		Locomotive(s) active(s)		Véhicules remorqués		Total	
19. Nombre													
20. Longueur, m													
21. Puissance du frein d'immobilisation, t / kN													
22. Masse freinée après déduction, t													
23. Masse sur rail, t													
14. Catégorie de ligne (charge à l'essieu) 15. Régime de freinage G P GP P+LL R		24. % frein réalisé:				24. % frein réalisé:							
		25. % frein nécessaire:				25. % frein nécessaire:							
		26. % de poids frein manquant:				26. % de poids frein manquant:							
		27. % de véhicules avec des semelles fonte:				27. % de véhicules avec des semelles fonte:							

Locomotives actives dans le convoi

28. Rang	29. Numéro	30. Classe	31. Nb d'essieux	32. Longueur, m	33. Masse sur rail, kg	34. Type de semelles de frein	35. Régime de freinage	36. Masse freinée, t	37. Observations
1									
2									
3									
4									
5									

38. Date	39. Heure	40. Réalisé par	
41. Date de révision	42. Heure de révision	43. Révisé par	44. Remarques

Description:

1.	Entreprise ferroviaire émettrice du bulletin de freinage.		
2.	Numéro du train. Cette information est reprise en tête de chaque page.		
3.	Date de départ du train. Cette information est reprise en tête de chaque page.		
4a.	Gare de départ.		
4b.	Gare de destination.		
5.	Pays traversés par le train. Les cases 6 et 7 sont remplies en fonction du pays correspondant.		
6.	Indice de composition (pour chaque pays). Le profil est l'assemblage des indices de compositions pour la circulation du train sur les réseaux concernés. Ex : MA100 FR / G90 BE / MA90LU.		
7.	Vitesse maximale en fonction des capacités techniques des véhicules composant le train (la plus basse vitesse). Indiquée par pays.		
8.	Informations relatives aux incidents et observations en cours de route.		
9.	Observations et particularités du train au départ.		
10.	Cochez la case en cas de présence dans le convoi de marchandises portant l'étiquetage RID.		
11.	Cochez la case en cas de présence dans le convoi d'un envoi signalé comme transport exceptionnel (numéro d'autorisation délivré).		
12.	Cochez la case si des documents supplémentaires décrivant des restrictions applicables au convoi sont joints au bulletin de freinage.		
13.	Cochez la case si des déchets sont transportés dans le train.		
14.	Si charge A à C, simplement indiquer la lettre correspondant, si D, préciser le chiffre adjoint (par exemple D2, D4, etc.).		
15.	Cocher la case correspondant au régime de freinage du train (G=marchandises, P=Voyageurs, GP=Loc en G, P+LL=Loc longue, R n'est pas utilisable en France).		
16a. / 16c.	Applicable à partir de la gare de	Les cases 16 à 18 doivent être utilisées sur le tronçon pour lequel les données des cases 19 à 27 sont valables, si les paramètres du train changent en cours de route. Plusieurs tronçons doivent être utilisés au cas où la création d'un nouveau bulletin de freinage n'est pas possible.	
16b. / 16d.	Applicable jusqu'à la gare de		
17a. / 17c.	Numéro du premier wagon après la/les locomotive(s).		
18a. / 18c.	Numéro du dernier wagon du train.		
19.	Nombre de véhicules du train.		
20.	Somme de la longueur des véhicules (tampons compris), en m, arrondie au m supérieur.		
21.	Somme de la puissance des freins d'immobilisation des véhicules ayant un frein à main, soit en kN, soit en tonnes et en kN. Les tonnes et les kN doivent être séparées par une barre oblique "/". La valeur de puissance du frein à main de la locomotive ne peut être incluse que si elle reste attelée au train à tout moment lorsqu'il est arrêté en cours de route.		Données à fournir pour: a / c) locomotive(s) active(s) b / d) wagons et locomotives en véhicule a+b / c+d) total global des véhicules du train
22.	Masse freinée des véhicules du train après les déductions prévues, indiquée en tonnes (arrondi au nombre inférieur). Si les freins E sont également inclus dans le calcul de la masse freinée, la valeur avec et sans freins E doit être fournie, séparée par une barre oblique "/". Les freins E ne peuvent être inclus que si le matériel roulant utilisé et les conditions de l'infrastructure garantissent que les freins E sont disponibles à tout moment lors du freinage d'un train en mouvement.		
23.	Masse sur rail de tous les véhicules du train, en tonnes (arrondi au nombre supérieur).		
24.	Pourcentage de poids-frein réalisé.		
25.	Pourcentage de poids-frein nécessaire.		
26.	Pourcentage de freinage manquant. À remplir au cas où le rapport de freinage réalisé reste inférieur au rapport de freinage le plus élevé requis, exigear ainsi un fonctionnement en mode dégradé.		
27.	Proportion de véhicules avec des semelles fonte en %.		
28.	Classement des locomotives dans le trains, en partant de la tête du train. Démarre au rang 1.		
29.	Numéro d'immatriculation de la locomotive (NEV) selon le standard UIC. Les groupes de chiffres (1+2, 3-4, 5-8, 9-11 et 12) doivent être séparés par un espace.		
30.	Série de locomotive.		
31.	Nombres d'essieux de la locomotive.		
32.	Longueur de la locomotive, tampons compris, en m, avec deux décimales.		
33.	Masse sur rail de la locomotive, en kg.		
34.	Type de semelles de frein de la locomotive. Abréviations à utiliser: - K : semelles K - L : semelles L - LL: semelles LL - D : freins à disques - F : semelles fonte		
35.	Régime de freinage appliqué sur la locomotive (G (ou M), P (ou V), E). Quand plusieurs systèmes sont utilisés, utiliser un "+" (par ex V+E).		
36.	Masse freinée de la locomotive applicable pour le régime de frein utilisé, en tonnes (arrondi au nb inférieur).		
37.	Remarques sur la locomotive, texte libre (par ex position de la locomotive à l'arrière ou dans le corps du train).		
38.	Date à laquelle le bulletin de freinage a été réalisé. Obligatoire.		
39.	Heure à laquelle le bulletin de freinage a été réalisé. Obligatoire.		
40.	Nom et signature de la personne ayant réalisé le bulletin de freinage. Eventuellement, un code d'identification ou autre référence peut être utilisée pour assurer la traçabilité dans le système informatique de l'EF réalisant le BF. Obligatoire.		
41.	Date à laquelle le bulletin a été corrigé, révisé, contrôlé, si cela est nécessaire.		
42.	Heure à laquelle le bulletin a été corrigé, révisé, contrôlé, si cela est nécessaire.		
43.	Nom et signature de la personne ayant révisé, corrigé, contrôlé le bulletin de freinage. Eventuellement, un code d'identification ou autre référence peut être utilisée pour assurer la traçabilité dans le système informatique de l'EF réalisant le BF.		
44.	Justification en texte libre décrivant la raison pour laquelle les cases 41 à 43 ont été utilisées.		

Description:

45.	Ordre des véhicules dans la rame.
46.	Numéro d'immatriculation du véhicule selon le standard UIC. Les groupes de chiffres (1+2, 3-4, 5-8, 9-11 et 12) doivent être séparés par un espace.
47.	Nombre d'essieux du véhicule.
48.	Longueur du véhicule, tampons compris, en m, avec deux décimales.
49.	Masse de chargement du wagon, en kg.
50.	Masse brute du wagon, en kg.
51.	Type de semelles de frein du véhicule. Abréviations à utiliser: - K : semelles K - L : semelles L - LL: semelles LL - D : freins à disques - F : semelles fonte
52.	Masse freinée du wagon avant déduction éventuelle en tonnes (arrondie au nb inférieur). Pour les véhicules freinés en P, la colonne P doit être remplie, pour les véhicules freinés en G ou en Matrossow, la colonne G doit être remplie. En cas de frein Matrossow, une remarque additionnelle 'Matrossow' doit être réalisée en case 59. En cas de frein isolé ou inactif, un signe "-" doit être utilisé.
53.	Puissance du frein d'immobilisation du véhicule, soit en kN, soit en tonnes et en kN. Les tonnes et les kN doivent être séparées par une barre oblique "/". Les valeurs doivent être arrondies au nb inférieur. S'il n'y a pas de frein d'immobilisation, un signe "-" doit être indiqué.
54.	Les codes sont appliqués pour les marchandises dangereuses du wagon. En présence de plusieurs matières RID, des lignes additionnelles peuvent être utilisées pour un même wagon. En l'absence de RID, un signe "-" doit être utilisé.
55.	Cocher si un envoi sur le wagon est marqué comme transport exceptionnel (si numéro d'ATE présent). Dans le cas où un transport exceptionnel ne concernerait qu'une partie des pays concernés, une observation doit être inscrite dans la case 59.
56.	Nom de la gare de destination.
57.	Vitesse maximale autorisée du wagon, en application du marquage (**, ***) et des conditions de chargement. En km/h. Les restrictions de vitesse spécifiques à certains pays doivent être indiquées en case 59.
58.	Catégorie de ligne requise pour ce wagon selon ses conditions de chargement. Pour les catégories de A à C, utiliser uniquement la lettre, à partir de D, le chiffre associé doit être indiqué (par exemple D2).
59.	Remarques relatives au wagon, texte libre. Par exemple, restriction pour des marchandises avec des risques particuliers, ou une limite de vitesse spécifique pour un pays sur certains wagons.
60.	Date à laquelle la liste de wagons a été réalisée. Obligatoire.
61.	Heure à laquelle la liste de wagons a été réalisée. Obligatoire.
62.	Nom et signature de la personne ayant réalisé la liste de wagon. Eventuellement, un code d'identification ou autre référence peut être utilisée pour assurer la traçabilité dans le système informatique de l'EF réalisant le document. Obligatoire.
63.	Date à laquelle la liste a été corrigée, révisée, contrôlée, si cela est nécessaire.
64.	Heure à laquelle la liste a été corrigée, révisée, contrôlée, si cela est nécessaire.
65.	Nom et signature de la personne ayant révisé, corrigé, contrôlé la liste. Eventuellement, un code d'identification ou autre référence peut être utilisée pour assurer la traçabilité dans le système informatique de l'EF réalisant le document.
66.	Justification en texte libre décrivant la raison pour laquelle les cases 63 à 65 ont été utilisées.